



PERMIS A UN EURO PAR JOUR

Le permis à un euro par jour, qu'est-ce que c'est ?

Le permis à un euro par jour est un moyen de financement du permis qui se réalise auprès d'une banque ou assurance. Il s'agit d'un CREDIT totalement GRATUIT C'est un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'État, et qui se rembourse à hauteur de 30€ par mois Vous pouvez emprunter 600, 800, 1000, 1200 €euros à votre banque et vous pouvez même les rembourser par anticipation par la suite (simplement en notifier la possibilité à l'inscription) Pour une seconde inscription ou rallonge et demande de financement par ce biais, le montant s'élève jusqu'à 300 €...

Le "**permis à un euro par jour**" a été instauré par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite pour permettre aux jeunes de 15 à 25 ans révolus de financer leurs préparations au permis de conduire.

- **Pour pouvoir proposer ce mode de financement que faut-il ?**

Les écoles de conduite doivent, pour proposer ce financement, détenir le label de qualité.

- **Pour quels permis peut-on en bénéficier ?**

- Catégorie B (véhicules légers) - Catégorie A1 (motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et dont la puissance n'excède pas 11 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw)
- Catégorie A2 (motocyclettes dont la puissance n'excède pas 35 kw ou un 3 roues d'une puissance maximale de 15 kw).

- **Qui peut bénéficier de cette aide ?**

Les jeunes âgés de 15 à 25 ans révolus, à la date de signature d'un contrat de formation, dans une école de conduite partenaire, à condition que l'établissement financier accepte le dossier du candidat. Mais également les jeunes bénéficiaires d'une aide publique, peuvent demander à bénéficier du prêt.

- **Comment bénéficier de ce prêt ?**

- Un justificatif de revenus avec des revenus suffisants pour rembourser les 30 € par mois ;
- Ou le dépôt d'une caution ;
- Ou un co-emprunt (c'est-à-dire que le jeune et une tierce personne empruntent ensemble) afin d'augmenter les chances d'avoir une réponse positive de l'établissement de crédit.
- Ou un garant